

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LABOUHEYRE (40)

Séance du 26 mars 2025
Délibération n°2025-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Labouheyre (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 13 mars 2025

Étaient Présents en présentiel : Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, M. BAUDE Vital, M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et Mme LARRUE Marie, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme PIQUEMAL Sophie (arrivée à 18h18) portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et M. CARRERE Paul, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BACHE Alain et M. SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. FORET Thierry (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe (excusé), M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	15	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	14	Nombre de voix pour	71
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

FINANCES

Vote du Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Mixte, article 17 et suivants,

Vu le débat des orientations budgétaires qui s'est tenu à l'occasion du Comité Syndical du 26 février 2025

Les budgets sont présentés par nature et votés par chapitre en fonctionnement et par opération et chapitre en investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre M. DUFAY Michel) **D'ADOPTER** le budget principal et les budgets annexes «Locations soumises à TVA » et «Activités commerciales » équilibrés en **section de fonctionnement** :

- Le Budget primitif principal du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : (81800), est de **6.662.967,28** euros
- Le Budget Annexe 1 « Locations soumises à TVA » : (81890) est de **86.238,21** euros
- Le Budget Annexe 4 « Activités commerciales » : (81891) est de **765.768,18** euros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité D'ADOPTER le budget principal et les budgets annexes «Locations soumises à TVA » et «Activités commerciales » équilibrés en **section d'investissement** :

- Le Budget primitif principal du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : (81800), est de **1.689.943,42** euros
- Le Budget Annexe 1 « Locations soumises à TVA » : (81890) est de **43.393,48** euros
- Le Budget Annexe 4 « Activités commerciales » : (81891) est de **38.077,90** euros

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte